Les syndicalistes auteurs de détournements de fonds bientôt amnistiés ? (màj) Un «message de paix, de dialogue» pour Benoît Hamon

05/03/2013 à 12h30

Addendum: Un «message de paix, de dialogue» pour Benoît Hamon

> *Avec la loi d'amnistie sociale, le gouvernement a voulu apporter un «message de paix et de dialogue», a estimé dimanche Benoît Hamon, ministre délégué à la Consommation, […]*



Libération

_____

Addendum 04.03.2013:

Une proposition de loi, adoptée par les sénateurs, prévoit d'amnistier les syndicalistes qui s'adonnent à des détournements de fonds, du recel ou même des abus de confiance.

> *"Ce texte pourrait permettre aux élus du CE de la SNCF et d'EDF-GDF actuellement devant la justice pour malversations de s'en tirer* ***sans condamnation****", prévient Pierre-Edouard du Cray, de l'association Sauvegarde Retraites.*

[…] De quoi s'agit-il ? "Des destructions et dégradations matérielles commises au cours des mouvements sociaux, sachant

que ce **livre III** est aussi beaucoup plus exhaustif et fait explicitement référence à tous les délits financiers : **vols, détournements, abus de confiance, recel…**“, relève Pierre-Edouard du Cray, de l’association Sauvegarde Retraites.

Or, la justice pénale doit justement se prononcer sur de tels délits dans au moins 2 dossiers brûlants. Le premier intéresse le comité d’entreprise d’EDF-GDF et sa Caisse centrale des activités sociales (CCAS) .

> *L’instruction, qui a duré 8 ans, a renvoyé en correctionnelle des structures et des proches du **PCF** et de la **CGT** pour des **détournements massifs**.*

Une autre affaire concerne le détournement supposé de fonds du comité d’établissement régional de la SNCF à Lyon au profit des organisations syndicales. […].

> *Les syndicalistes qui se retrouveraient là aussi devant un tribunal, pourraient dès lors bénéficier de la loi d’amnistie.*

Capital

> ***A relire:** (2002) Tollé à gauche sur le débat lancé par l’UMP sur l’amnistie des délits politico-financiers (Article du Parisien: 06.07.2002, **ici**)*

Le Sénat a adopté mercredi une proposition de loi communiste d’amnistie des délits et sanctions pour des faits commis lors de mouvements sociaux. « Il s’agit, ici, de faire œuvre de justice » a déclaré la garde des Sceaux, Christiane Taubira. Le texte doit maintenant être adopté à l’Assemblée.

(…) RMC.fr